



12 juin 2019

Déclaration de politique générale du Premier ministre Edouard Philippe

**« Accélération écologique, plein emploi et nouveau modèle économique : passons à l'action, pensons à l'artisanat ! »
Bernard Stalter, président de CMA France**

Le président de CMA France, Bernard Stalter, partage la volonté affirmée par le Premier ministre, lors de sa déclaration de politique générale du 12 juin, d'associer les membres de la société civile et les acteurs socio-économiques aux décisions gouvernementales qui permettront d'atteindre les objectifs attendus. Les nombreuses annonces de ce jour ont ainsi confirmé le diagnostic partagé depuis plusieurs mois par les artisans, auditionnés dans le cadre du Grand Débat mené par CMA France et le réseau sur l'ensemble des territoires.

Des mesures concrètes en faveur de la reprise économique, du plein-emploi et de la transition écologique du pays, ont en effet été partagées par le président de CMA France auprès des ministres concernés. A savoir :

- Créer un choc de confiance grâce à l'exonération des charges sociales patronales pour l'embauche du premier salarié ou d'un salarié supplémentaire
- Mettre en place une TVA de compétitivité ciblée sur les biens et services produits hors Europe
- Passer de 140 000 à 200 000 jeunes formés dans les CFA sur tous les territoires
- Développer les aides spécifiques pour l'achat ou la location des véhicules professionnels moins polluants
- Faciliter la mobilité propre des artisans en centre-ville

« L'atteinte des objectifs du Gouvernement ne passe pas uniquement par les grands groupes.

L'artisanat, par son poids économique et social, est la meilleure arme pour lutter contre le chômage, accompagner la transition écologique, sociétale et lutter contre la fracture territoriale. Mais l'Artisanat est aussi, ne l'oublions pas, un secteur en souffrance, avec des artisans qui peinent à se rémunérer et envisager une retraite équitable (1 artisan sur 4 déclare moins de 1100 euros de revenu mensuel). »

L'artisanat en résumé

alimentation – bâtiment – services – production/fabrication

250 métiers et 10 activités artisanales

1,3 million d'entreprises artisanales (moins de 10 salariés au moment de l'inscription au RMN), 300 milliards d'euros de CA, 3,1 millions d'actifs

140 000 apprentis formés chaque année, soit 35 % des apprentis en France

CONTACT PRESSE CMA France

Nicolas Therby – directeur de cabinet 01 44 43 10 56 / 06 18 61 57 35 – presse@apcma.fr

Valérie Marquis - conseillère presse cabinet 06 20 67 45 86 / marquis@apcma.fr